

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 13 octobre 2023**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 753 Autorisation de signature d'un devis pour le remplacement du coffret électrique des cloches de sécurité à la Chapelle St Médard

Considérant la nécessité de mettre en conformité le coffret électrique de la Chapelle Saint Médard de Gandren, nous avons réceptionné un devis n° 361838 du 29/06/2022 de la société BODET, pour un montant de **3 212,40€ TTC** (2 677,00€ HT).

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le 01/09/2023, un accord de M. Sigoire pour maintenir le tarif.

Ce devis comprend :

- La sécurité incendie dans le coffret,
- Le coffret électrique des cloches,
- Les lignes électriques beffroi l'alimentation et télécommande,
- L'installation, le déplacement et les frais de transport.

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions :

- **DEMANDE** une participation à hauteur de 50% de la part du Conseil de Fabrique de Gandren ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société BODET, du 29/06/2022 n° 361838 d'un montant de **3 212,40€ TTC** (2 677,00€ HT), sous réserve que le Conseil de Fabrique de Gandren prenne à sa charge 50% de la dépense.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023.  
Le Maire,

